

# Pureté dans le divorce

*(Traduit de l'anglais)*

Matthieu 5, 31 et 32

W. Kelly

[Bible Treasury N4 p. 294-296]

[Paroles d'évangile 12.11]

En lien avec la lumière du ciel sur les convoitises du cœur, le Seigneur ajoute Sa parole sur la permission du divorce en Deutéronome 24. Là, c'est la femme protégée contre l'homme au cœur dur. Un péché positif en violation du lien du mariage peut seul appeler à un divorce. Les hommes ont abusé de la liberté outre mesure, comme si la permission était un précepte; et n'importe quelle contrariété suffisait. Mais l'Éternel hait la répudiation [Mal. 2, 16], comme en témoignait aux Juifs le dernier prophète dans leurs jours mauvais.

En Matthieu 19, la question Lui est directement posée par les pharisiens : « Est-il permis à un homme de répudier sa femme pour quelque cause que ce soit ? Et lui, répondant, leur dit : N'avez-vous pas lu que celui qui les a faits, dès le commencement les a faits mâle et femelle, et qu'il dit : « C'est pourquoi, l'homme laissera son père et sa mère et sera uni à sa femme ; et les deux seront une seule chair » ? Ainsi, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Ce donc que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas. Ils lui disent : Pourquoi donc Moïse a-t-il commandé de donner une lettre de divorce, et de la répudier ? Il leur dit : Moïse, à cause de votre dureté de cœur, vous a permis de répudier vos femmes ; mais au commencement il n'en était pas ainsi. Et je vous dis que quiconque répudiera sa femme, non pour cause de fornication, et en épousera une autre, commet adultère ; et celui qui épouse une femme répudiée, commet adultère. Ses disciples lui disent : Si telle est la condition de l'homme à l'égard de la femme, il ne convient pas de se marier. Mais il leur dit : Tous ne reçoivent pas cette parole, mais ceux à qui il est donné ».

Ainsi, la pensée de Dieu était rendue manifeste. L'assouvissement de la convoitise est incompatible avec l'entrée dans le royaume des cieux. La loi interdisait l'acte d'adultère ; le Seigneur condamne même le regard licencieux comme un adultère déjà commis dans le cœur. Il insistait donc pour prendre la plus sévère décision à l'encontre de tout ce qui lui donnait occasion. N'était-il pas meilleur d'arracher l'œil droit ou de couper la main droite, plutôt que tout le corps soit jeté dans la géhenne ? Ici (comme dans tous les chapitres du premier évangile avant Matthieu 13 où Il commence comme le semeur), il ne s'agit pas de chercher des pécheurs en grâce souveraine, mais des saints, comme Il l'enjoint aux douze au chapitre 10. « Dans quelque ville ou village que vous entriez, informez-vous qui y est digne » (v. 11). Ainsi, le début du sermon sur la montagne (Matt. 5) décrit quels caractères spirituels conviennent au royaume, tout comme la fin (Matt. 7) déclare que nul n'y entrera que celui qui fait la volonté de Son Père qui est dans les cieux. Même prophétiser, ou des pouvoirs miraculeux, même chasser des démons au nom du Seigneur, ne pouvait être un passeport pour les ouvriers d'iniquité. L'obéissance pratique à Ses paroles seule pouvait convenir. Le rocher ici est la réalité spirituelle. Sa parole était incomparablement plus cinglante pour la propre justice, que la loi de Moïse.

Il y a une puissance que Dieu accorde exceptionnellement pour être au-dessus du mariage, et vivre seulement pour Christ ici-bas. Mais, pour le plus grand nombre, le mariage est l'ordre de Dieu pour l'homme sur la terre. Et la règle monacale avec ses hautes prétentions conduit à un échappatoire, une hypocrisie et une corruption horribles, contraires même à la nature et abominables. La pensée de Dieu est claire depuis le commencement ; l'adultère<sup>[1]</sup> seul justifie le divorce.

C'est pourquoi la nécessité de recevoir une nouvelle nature et une rédemption éternelle dans le Sauveur, se ferait sentir de façon urgente et absolue. Aucune interprétation des paroles de notre Seigneur, ici ou ailleurs, n'est plus radicalement fautive que celle de dire qu'Il place les croyants sous la loi comme leur règle de vie. Il condamne en réalité les incrédules et les hypocrites de façon bien plus rigoureuse que ce que la loi faisait, et ces paroles des anciens qui profitaient d'une permission légale pour la satisfaction de la chair et l'injustice envers une femme qui, pour une raison quelconque, devenait moins attirante pour son mari égoïste. De telles âmes ne pouvaient être admises dans le royaume. Seul le résidu pieux est considéré ici, qui déteste la corruption tout autant que la violence. La présence de Christ, et non pas celle de la loi donnée par Moïse, était le moment approprié pour définir le caractère et la conduite propres à la nouvelle chose qu'Il voulait établir. Il était la mesure de ce qui plaisait à Dieu, et qui devait caractériser ceux qui Lui appartiennent. « La loi n'a rien amené à la perfection » [Héb. 7, 19], était une leçon difficile, pour les Juifs ; elle semble tout aussi difficile pour ceux qui ont hérité des traditions de la chrétienté en chute, et tout autant les protestants que les papistes.

Être content de n'être personne dans le monde, et méprisé par sa religion, est chose impossible pour la nature humaine ; être de ceux qui mènent deuil comme Christ l'était, avoir le sentiment de la volonté et de la majesté de Dieu là où l'iniquité envahit tout ; être débonnaire maintenant, attendant le glorieux héritage au temps voulu de Dieu, au lieu de vociférer pour nos droits ; avoir faim et soif (non des aises ou des richesses, ou du pouvoir ou de l'honneur, mais) de la justice, tout cela ne peut être sans avoir part à une nature divine. Plus difficile encore était l'esprit de miséricorde agissant en grâce, la pureté de cœur, et de procurer la paix selon Dieu, avec les persécutions qu'une telle justice entraîne, et par-dessus tout le maintien du nom de Christ qui efface le nôtre.

Par conséquent, notre Seigneur tire du décalogue les deux grandes interdictions du meurtre d'un côté, et de l'adultère de l'autre. Assurément, Il n'était pas venu pour abolir la loi ou les prophètes, mais pour les accomplir pleinement. Il n'est pas seulement allé plus loin que ces deux commandements, mais Il a déclaré qu'une justice surpassant celle des scribes et des pharisiens était indispensable pour entrer dans le royaume des cieux. Il établissait de façon insistante Sa parole avec l'autorité divine, afin de mettre en contraste ce qu'Il avait formulé bien au-delà des exigences de la loi. Dans le cas qui est placé devant nous, de même qu'un regard de convoitise est reconnu coupable d'adultère devant Dieu, ainsi quiconque chassait sa femme, sauf pour raison de fornication, la faisait commettre adultère, aussi bien que celui qui l'épousait. Il établissait ainsi une base morale, non pour une nation d'un caractère mélangé, mais qui convenait à la famille et au royaume de Dieu, qui jugeait le mal des cœurs et ne faisait aucune concession à la dureté de cœur. Et que peut-il y avoir de plus clair que le fait qu'en cette dernière occasion (Matt. 19), Il revienne au commencement, bien avant la loi, à l'ordre institué par Dieu et à Sa parole en Genèse 2 ? Là encore, Sa propre parole est une autorité complète et définitive, car le Messie était l'Éternel Dieu d'Israël. Quoi qu'il ait pu être autorisé par Moïse, Lui est le médiateur d'une meilleure alliance, qui a été établie sur de meilleures promesses [Héb. 8, 6]. C'est Dieu parlant en Celui qui est le Fils : « Mais moi, je vous dis ».

Maintenant, je fais appel à votre conscience, mon lecteur. Pouvez-vous faire face à la lumière de Dieu, ce qu'est notre Seigneur, avec ces maux de la nature tombée de l'homme ? N'êtes-vous pas complètement

reconnu coupable par toute parole de Sa part, Lui qui est le Juge des vivants et des morts ? Et si telle est la vérité, oh, reconnaissez-la, et vous-même comme en vérité coupable devant Dieu. Ne présumez plus de vous tenir sur votre propre fondement. Vous êtes perdu : reconnaissez-le véritablement et humblement et sérieusement. Le Seigneur Jésus n'est pas seulement le Juge ; Il est le seul Sauveur actuel, pour ceux qui sont perdus. Mais vous devez vous tenir sous le regard de Dieu dans la vérité de votre culpabilité, s'Il doit agir envers vous selon la vérité de Son salut. C'est la repentance envers Dieu ; c'est la foi en notre Seigneur Jésus Christ.

Pour la foi, il y a le sang de Jésus qui purifie de tout péché, de chaque péché. Il y a aussi la vie en Lui, le Fils, pour tout ceux qui croient en Lui. L'un est aussi indispensable que l'autre. Cette vie est la source de la nouvelle nature qui produit tout bon fruit et déteste toute mauvaise œuvre, parole ou sentiment ; et maintenant que l'on repose sur Son œuvre de rédemption, le Saint Esprit est donné comme puissance divine pour fortifier le nouvel homme et mortifier le vieil homme. Il est vrai que la dépendance de Christ, demeurer en Lui, est nécessaire tout le long du chemin, et Ses paroles demeurant en nous, et la prière de façon convenable, et avec la confiance dans l'amour divin. Mais c'est simplement le christianisme pratique, jusqu'à présent ; et nous sommes sanctifiés par l'Esprit, non pour l'indépendance, qui est le péché, mais pour l'obéissance, la même obéissance filiale bénie que celle de Christ, notre bien-aimé Seigneur.

---

1. ↑ Plutôt : la fornication. (NdT)